



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **METSAR***

de la société **HEMANI INDUSTRIES LTD**
enregistrée sous le **n° 2021-1357**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 août 2022,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Informations générales sur le produit

Nom du produit	METSAR				
Type de produit	Générique				
Titulaire	HEMANI INDUSTRIES LTD C-301 3rd floor Neelkanth Business Park Vidyavihar (West) Ramdev Mandir Road 400086 MUMBAI Inde				
Formulation	Suspension concentrée (SC)				
Contenant	700 g/L - métamitrone				
Produit de référence	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td><td>TORNADO SC</td></tr> <tr> <td>N° AMM</td><td>9300322</td></tr> </table>	Nom commercial	TORNADO SC	N° AMM	9300322
Nom commercial	TORNADO SC				
N° AMM	9300322				
Numéro d'intrant	391-2021.01				
Numéro d'AMM	-				
Fonction	Herbicide				
Gamme d'usage	Professionnel				

A Maisons-Alfort, le 16/09/2022

DocuSigned by:



AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)